

**OBJET : VERRIÈRES-LE-BUISSON : CONVENTION DE MISE EN PLACE, GESTION ET ENTRETIEN  
DES CONTENEURS ENTERRÉS AVEC L'OFFICE D'HLM VILOGIA**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	23
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-250

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur  
MOURET

Pierre-Alexandre a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Christian LARDIERE

Commune de Linas

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane BAZILE

Délibération n° 2021-250

**OBJET : VERRIÈRES-LE-BUISSON : CONVENTION DE MISE EN PLACE, GESTION ET ENTRETIEN  
DES CONTENEURS ENTERRÉS AVEC L'OFFICE D'HLM VILOGIA**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur le territoire ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et des 8 communes (Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Wissous) de développer le système de collecte par points d'apport volontaire (PAV) ;

CONSIDERANT la nécessité de définir les rôles et obligations entre la ville de Verrières-le-Buisson, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et l'office HLM VILOGIA quant à la gestion et l'entretien de ces conteneurs enterrés ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n° 3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » du 14 septembre 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. APPROUVE les termes de la convention cadre, ci-annexée, entre la ville de Verrières-le-Buisson, l'office HLM VILOGIA et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour la mise en place, la gestion et l'entretien des conteneurs enterrés.
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021  
Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau  
*G. de Lasteurie*  
Grégoire de LASTEURIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme

Délibération n° 2021-250

Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE, M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

O CONTRE :

O ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - 1mc 136009-DE  
Date AR Préfecture : 29/09/2021

– Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)